



Syndicat National des Personnels de
l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Région SUD EST : 06 43 44 93 82 - 06 23 52 24 13

Stop à la casse de la PJJ.

CIA (Complément Indemnitaire Annuel),

prime de division des personnels, suppression des CAP et du barème à la PJJ, disparition programmée de l'ordonnance 45, réforme de la retraite, trop c'est trop.

Nous appelons l'ensemble des agents en Assemblée générale exceptionnelle au PTF de 11h à 14h

Lundi 25 novembre

MARSEILLE, LE 22 NOVEMBRE 2019

Nous avons appris que la Dir avait sommé, la semaine dernière, les DT de la région à leur transmettre avant le 11 novembre une liste des personnels éligibles au CIA: le complément indemnitaire annuel. Et dans cette liste devait figurer les noms des agents ayant droit à la prime dite de mérite. Nous avons appris concomitamment, que la PJJ avait décidé, seule dans son coin, de supprimer le barème de la mobilité,

Trop c'est trop, il faut qu'il y ait une réaction devant ce marasme institutionnel.

On ne peut accepter de laisser s'installer à la PJJ une prime au mérite qui va encore davantage creuser la mise en concurrence entre collègues. Savent-ils ce que ces primes au mérite vont engendrer dans les équipes en fragilité ? Et ce que ça peut déclencher dans les équipes dans le contexte actuel d'une administration qui dysfonctionne grandement comme la PJJ ?

Une seule volonté semble les guider : isoler les personnels pour les contraindre à courber l'échine, les mettre en concurrence pour en tirer le plus grand rendement au moindre coût. Non, il faut refuser collectivement.

Nous appelons l'ensemble des collègues à envoyer une demande d'attribution collective du CIA à la DIR et à la DT pour exprimer leur refus de cette mise en concurrence entre professionnels.les et exiger un étalement juste et égalitaire. Il suffit que la Dir décide d'étaler les enveloppes budgétaires de cette CIA à tous les agents éligibles en divisant la somme par le nombre d'agents concernés. C'est pas compliqué. Envoyons toutes et tous nos RIB à la Dir (dirpjj-sud-est@justice.fr) en réclamant notre droit d'être méritants les uns, unes comme les autres. Mettez nous en copie.

**# Pas de prime au mérite à la PJJ
Divisons la prime, pas les personnels.**